

Une OPAH sur le territoire de la CCRHA :
3 ans pour rénover 215 logements,
3,4 millions d'euros d'aides alloués aux propriétaires afin de réaliser des travaux.

Une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) va être déployée sur le territoire de la Communauté de commune. Elle permet d'inciter les ménages, propriétaires, occupants ou bailleurs, à réaliser des travaux de rénovation de leurs logements par une aide financière. Cette opération prendra place sur l'ensemble du territoire avec des actions renforcées sur les centres-bourgs. Elle vise à rénover 215 logements avec une enveloppe de 3 469 600 € pour les propriétaires. Les fonds seront versés par l'ANAH (Agence National pour l'Amélioration de l'Habitat), le Conseil départemental de la Haute-Loire et la Communauté de commune des rives du Haut-Allier (CCRHA).

Pour la Cheffe de projet Petite Ville de demain, l'OPAH répond principalement à un objectif d'attractivité du territoire : « Sur la CCRHA, nous faisons face à de plus en plus de logements dégradés ; des maisons anciennes, mal isolées, pas adaptées à des personnes vieillissantes par exemple. Ce programme permettra d'insuffler une nouvelle dynamique dans les communes avec un accent porté aux centres-bourgs. Il permettra aux ménages ou personnes les plus modestes d'améliorer leurs conditions de vie. »

Afin de répondre à l'objectif, trois types d'aides vont être mis en place d'ici septembre 2024 : une aide « Rénovation énergétique » qui vient soutenir des travaux globaux du logement contre la perte d'énergie hiver comme été ; une aide « Travaux pour l'autonomie des personnes âgées ou ayant un handicap », permettant de faciliter leur quotidien ; pour finir une aide « Lutte contre l'habitat indigne », programme conséquent permettant de réaliser de gros travaux assurant la salubrité d'un logement et le rendre décent à l'habitation.

SOLIHA a été sélectionné par la Communauté de commune afin de réaliser le suivi des dossiers. Cet organisme associatif national de l'habitat privé à vocation sociale pilotera l'ensemble du projet et, en cas d'éligibilité, délivrera des informations sur les aides ainsi qu'un accompagnement de la conception jusqu'à la réalisation des travaux.

Tous les services préalables à la réalisation des travaux seront gratuits pour les personnes concernées par l'OPAH et qui choisiront SOLIHA comme accompagnateur.